

CHALLENGE D' AUTOMNE



• OSIRIS • OSIRIS DOUBLE • MINI 6.50 SERIE • MINI 6.50 PROTO • IRC DOUBLE •

BON DEPART !!!

Samedi 2 octobre
Samedi 16 octobre
Samedi 30 octobre
Samedi 13 novembre
Samedi 27 novembre

Dimanche 3 octobre
Dimanche 17 octobre
Dimanche 31 octobre
Dimanche 14 novembre
Dimanche 28 novembre

Renseignements et inscriptions



Rue Didier Bestin / Quai Eric
Tabarly - Lorient
02 97 84 81 30
www.cnlorient.com





1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire ;
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2 ;
- 1.6 en cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régates est ouverte à :

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A ou B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux du système Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 3 et d'une longueur minimum de 5m00, les IRC double et les Mini 6.50.

3.2.1 L'inscription en ligne est à privilégier :

*Remplir la fiche d'inscription

*Paiement en ligne

3.2.2 Les bateaux peuvent également s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en l'envoyant accompagné du règlement, au Centre Nautique de Lorient.

3.3 Chaque skipper s'engagera sur sa fiche d'inscription : à n'embarquer en course que des personnes lui ayant présentées avant d'embarquer une licence valide, avec visa médical et autorisation parentale pour les mineurs, faute de quoi sa responsabilité serait engagée.

Ceci évite au skipper d'avoir à collecter et fournir au préalable, avant chaque week-end, les licences de ses équipiers, mais il est cependant de sa responsabilité de le faire à l'embarquement.

Les changements d'équipage sont autorisés entre les différentes journées du challenge.

Le skipper s'engage à respecter les consignes sanitaires en vigueur pour lui et son équipage.

En cas de changement de skipper, celui-ci doit au préalable venir co-signer la fiche d'inscription et présenter sa licence valide avec visa médical à l'organisation.

Le skipper devra présenter le certificat Osiris Habitable ou IRC en cours de validité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5million d'Euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5

6 groupes seront constitués :

Osiris flamme blanche groupe net inférieur ou égal à 20,5

Osiris flamme jaune groupe net supérieur à 20,5

Osiris double flamme verte

Mini 6.50 série flamme verte

Mini 6.50 proto flamme verte

IRC double flamme verte

3.6 Le coefficient pris en compte pour la ½ saison sera celui du certificat de jauge fourni à l'organisation avant la 1ère participation de chaque ½ saison. Aussi il est préférable pendant la ½ saison de n'apporter sur son bateau aucun changement (de matériel ou autres qui pourraient modifier les caractéristiques du bateau pris en compte par le certificat de jauge).

Cependant, si cela est le cas, les changements doivent impérativement être déclarés et un nouveau certificat présenté avant le premier week-end suivant les modifications. Si cela modifie le coefficient initial :

- dans le cas où il baisse il ne sera pas pris en compte sur la ½ saison en cours ;

- dans le cas où il augmente il sera pris en compte sur la totalité de la ½ saison.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| Challenge d'Automne et de Printemps | | Membres | Extérieur |
|-------------------------------------|------------------|---------|-----------|
| Saison | Week-end | 195 € | 245 € |
| | WE bateau - 8,5m | 148 € | 190 € |
| | Dimanche | 145 € | 180 € |
| ½ saison | Week-end | 125 € | 145 € |
| | WE bateau - 8,5m | 107 € | 135 € |
| | Dimanche | 100 € | 125 € |
| Week-end | | 36 € | 50 € |
| Journée | | 26 € | 30 € |

5. PROGRAMME

5.1 Jauge et contrôles :

Des contrôles inopinés pourront être réalisés durant toute la durée de l'épreuve;

5.2 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

| Date | Heure du 1er signal d'avertissement |
|----------|-------------------------------------|
| Samedi | 14h15 |
| Dimanche | 10h00 |

5.3 Pour la dernière régates du jour, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00 pour les samedis et 16h00 pour les dimanches.

5.4 Dates des régates :

- samedi 2 et dimanche 3 octobre
- samedi 16 et dimanche 17 octobre
- samedi 30 et dimanche 31 octobre
- samedi 13 et dimanche 14 novembre
- samedi 27 et dimanche 28 novembre.

5.5 Programme prévisionnel :

PARCOURS

Les samedis seront orientés vers des parcours construits et des entraînements spécifiques.

Les dimanches nous proposerons un mélange de parcours côtiers et construits.

TOPOS

Topo des IC : vendredi 1er octobre à 19h00 suivie de la Bourse des Equipiers

Des topos techniques se feront à partir du vendredi 15 octobre à 19h au CNL puis les vendredis précédant les week-ends du challenge.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions



soit à l'accueil du CNL, soit sur notre site internet www.cnlorient.com (flammes à retirer à l'accueil).

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construits et côtiers.

8. CLASSEMENT

8.1 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système OSIRIS et IRC et en temps réel pour les Mini 6.50.

9. PLACE AU PORT

9.1 Renseignements sur l'emplacement au port : auprès des capitaineries concernées.

9.2 Avantages clients SELLOR :

En cours de négociation avec la Sellor

Clients annuels des ports Sellor (à déduire du forfait de l'année sur l'année N+1): -25%

Clients sur forfait mensuel basse saison, si participation au challenge automne et printemps entre le 1er Octobre et le 31 mars (CNL) : -30%

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant les week-ends du challenge, cependant ils peuvent être mis à terre entre 2 week-end et durant la trêve hivernale.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

- 13.1 Chaque participant doit être parfaitement conscient :
- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports ;
 - du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ;
 - que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19 ;
 - que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'organisateur ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19 ;

- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. L'organisateur peut obliger un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage à abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

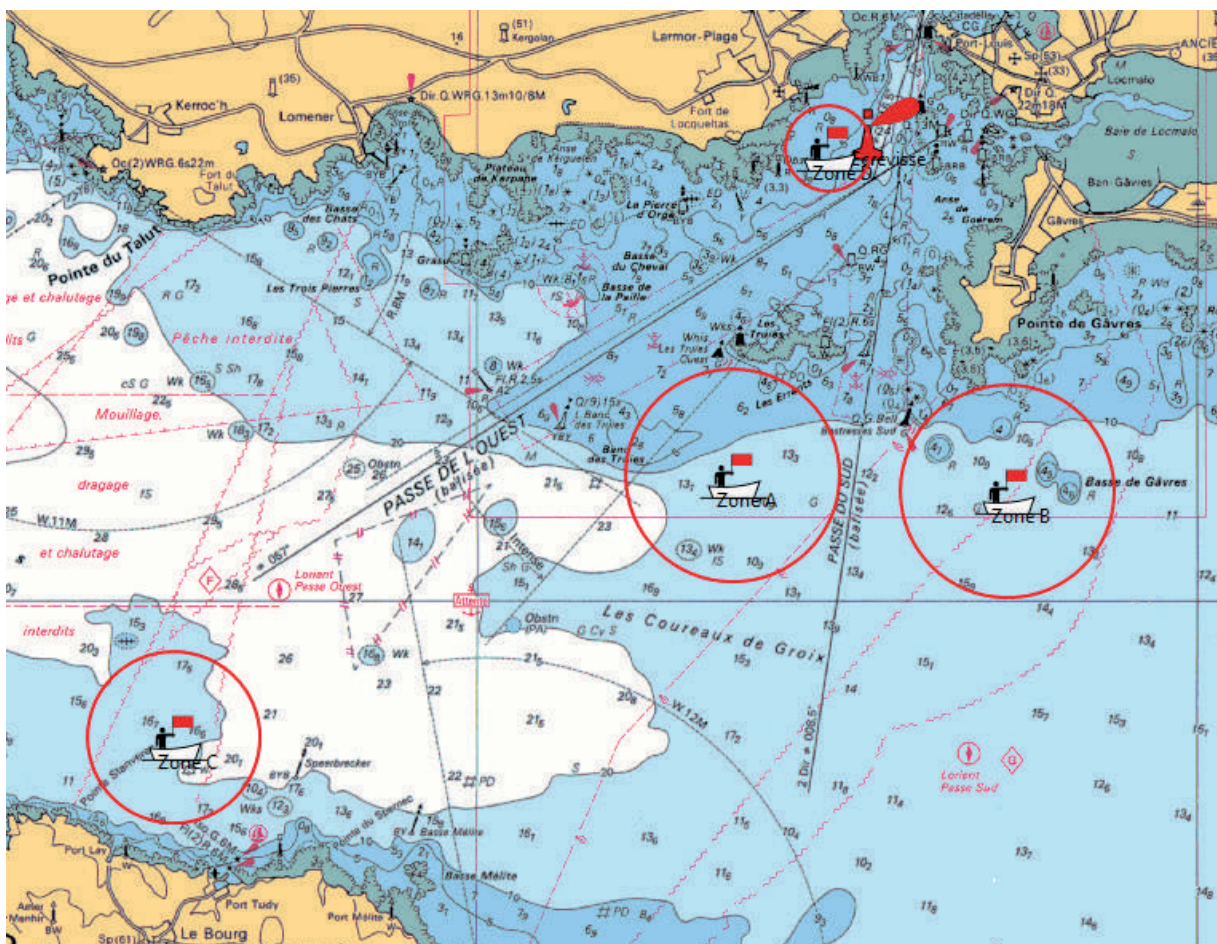
Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



Rue Didier Bestin / Quai Eric Tabarly - Lorient -
Tél. : 02 97 84 81 30

bienvenue@cnilorient.com - www.cnilorient.com

 Centre nautique de Lorient



| Zones de départ : | N (WGS 84) | W (WGS 84) | Diamètre |
|-------------------|------------|------------|----------|
| Zone A* | 47 40.53 | 003 23.30 | 1 mile |
| Zone B* | 47 40.45 | 003 21.40 | 1 mile |
| Zone C* | 47 39.30 | 003 27.18 | 0,6 mile |
| Zone D* | 47 42.10 | 003 22.65 | 0,3 mile |

*Les points GPS indiquent le **centre du rond** et sont à **titre indicatif**